

Séance du vendredi 02 février 2024

Date de la convocation: 29/01/2024

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-quatre et le deux février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre BONHOMME,

Présents : 10

Présents : Andre BONHOMME, Josette VARET, Denis ARNAL, Marie-Noelle MOULIER, Martine BERGAUD, Alain BROUSSE, Evelyne DELANOUE, Claudine LADOUX, Didier TOMA, Patricia GUERARD

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention: 0

Représentés : Michel AMOUROUX par Andre BONHOMME, Christophe BORNES par Didier TOMA, Alain FALIERES par Denis ARNAL, Adeline GUYON par Alain BROUSSE, Guillaume PRAT par Evelyne DELANOUE

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Alain BROUSSE

2024_001 - Objet : ADOPTION AVANT PROJET SOMMAIRE TRAVAUX RENOVATION CAMPING - DEMANDE DETR 2024 (ANNULE ET REMPLACE)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'Avant-Projet Sommaire établi par le bureau d'étude pour les travaux de rénovation du camping ; travaux dont les montants s'élèvent à 223 400 €uros HT :

Lot n°1 GROS ŒUVRE	43 000 €
Lot n°2 REVETEMENT SOLS ET MURS	25 000 €
Lot n° 3 FAUX PLAFONDS PEINTURE	10 000 €
Lot n° 4 ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES	48 900 €
Lot n°5 PLOMBERIE VENTILATION	96 500 €
TOTAL	223 400 €

Le plan de financement initial basé sur une estimation de l'architecte doit donc être revu et se présentera comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	223 400,00	DETR 2024 40%	130 738,21
Espace snacking	15 000,00	REGION 20%	65 369,10
Réfection tennis	55 894,00	AUTOFINANCEMENT	130 738,21
Contrôles et diagnostics	14 400,00		
Honoraires	18 151,52		
TOTAL HT	326 845,52	TOTAL HT	326 845,52

LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/02/2024 015-211501549-20240202-2024_001-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'Avant-Projet Sommaire ainsi présenté
- ADOPTE le nouveau plan de financement ci-dessus
- SOLLICITE l'Etat au titre de la DETR 2024
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier

Cette délibération annule et remplace la précédente en date 21 Novembre 2023

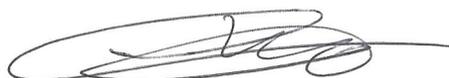
Fait à POLMINHAC, le 02 Février 2024

Pour copie certifiée conforme

Le Maire, André BONHOMME

BROUSSE

Le secrétaire de séance, Alain



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05/02/2024
et publié ou notifié
le 05/02/2024



RF LE MAIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/02/2024 015-211501549-20240202-2024_001-DE